

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_011

Nombre de membres du bureau en exercice	
Présents	46
Votants	50
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le

LE 18 mars 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

POINT COMPLÉMENTAIRE : OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ISLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. MALLET, M. VIROL, M. CHANSARD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. SERRE donne pouvoir à M. PASSERIEUX

POINT COMPLÉMENTAIRE : OPÉRATION URBAINE DE RÉNOVATION DE L'ARTISANAT DU PAYS DE L'ISLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que ce dispositif d'aide entre dans sa dernière phase, l'enveloppe financière votée par le Grand Périgueux et les autres financeurs (État, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil départemental,) est consommée à hauteur de 85 %.

Qu'un deuxième et dernier comité se déroulera courant premier semestre 2021.

Considérant que que lors du Comité d'agrément du 28 janvier 2021, le Grand périgueux propose de soutenir un projet de création d'un commerce sur son territoire.

Qu'il intervient donc en co-financement avec le FISAC Pays de l'Isle en Périgord.

Qu'en cas de sous réalisation, la subvention est calculée au *pro rata* des dépenses éligibles effectivement réalisées.

1/ Bio Vergt (Vergt)

Considérant que l'entreprise BIO VERGT sollicite une subvention pour la création d'une épicerie bio ainsi que de vente en vrac sur la commune de Vergt.

Que le local est situé sur la place central de la ville (5 place Marty). Le local disposera aussi d'un espace enfant (coin lecture et jeux) de 10 m².

Que le Chiffre d'Affaire sera décomposé ainsi : 40% de vente de produits non alimentaires (hygiène, beauté, conserves) et 60% de vente de produits alimentaires (Vrac sec, liquide en vrac, produits frais).

Que l'aide demandée porte sur les travaux d'aménagement du local, l'achat de matériel (réfrigérateur, mobilier, ...), l'enseigne.

Dépenses Éligibles : 35 349 €

Taux d'intervention : 30% du montant des dépenses éligibles (Plafonné à 12 000€)

FISAC: 9 101,40€

CAGP : 1 503 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention à l'épicerie Bio Vergt correspondante à 1 503 €

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs aux subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 02/04/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/04/2021	Périgueux, le 02/04/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Compte-rendu du comité du 28 janvier 2021

➔ Présentation du travail de la commission Economie du Pays

➔ Annulation de subventions FISAC

- Uni Vergt Plaisance (Vergt) : 1 846,54€

➔ Eligibilité Baby Chou

Les financeurs indiquent que pour cette entreprise de garde d'enfants, d'autres aides que l'OCMR devraient être plus appropriées.

Post comité, la Région a été interrogée également car l'entreprise qui a un projet d'achat de mobilier se situe en quartier prioritaire politique de la Ville et devrait embaucher une dizaine de personnes.

DOSSIERS A L'ETUDE

N°133. Yves Mazouaud (Montpon-Ménéstérol) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : Mobilier : 10 721,00€	FISAC : 536,05€ CD24 : 2 680,25€	

N°134. Epicerie – tabac Duprat (Manzac-sur-Vern) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : Mobilier : 12 938,02€	CRNA : 3 881,41€	La tablette n'est pas retenue dans les investissements éligibles.

Observations :

- Une demande d'aide complémentaire pour la transmission-reprise est en cours auprès des services de la Région.
- La vulnérabilité de l'entreprise est cependant soulignée par les financeurs
- Un travail sur l'approvisionnement en produits locaux serait un plus

N°136. Bio Vergt (Vergt) → secteur prioritaire

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : 5 010€ Mobilier : 30 339€	CAGP : 1 503,00€ FISAC : 9 101,70€	

Observations :

- La Région étudiera la possibilité d'une aide à l'amorçage.
- Il est précisé qu'il s'agit du dernier commerce alimentaire en centre-bourg de la commune
- L'entreprise autofinance 100% du projet et n'a pas eu recours à l'emprunt



N°137. Pizza Jo (Chancelade) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : Mobilier : 5 646,71€	CRNA : 1 411,68€	

N°138. SNC Texier (Montpon-Ménéstérol) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : 40 000€ Mobilier :	CCIDL : 6 592,22 €	Les menuiseries et serrureries seront financées par les douanes. L'entreprise bénéficie du solde de l'enveloppe de la CCIDL.

N°139. VRTP (Montrem) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : Mobilier : 24 000€	CRNA : 6 000€	L'entreprise veut diversifier son activité par de la vente de matériaux mais elle peine à recruter un profil polyvalent.

	Montants engagés	Solde antérieur	Nouveau solde
FISAC	9 637,75€	135,82€ + 7 449€ (convention) + 1 846,54 (Univergt) + 287,59 (reliquat) = 9 718,95€	81,20€
CRNA	11 355,34€	28 020,30€	16 727.21€
CD24	2 680,25€	14 222,82€	11 542,57€
CAGP	1 503,00€	23 984,91€ + 1 799,75€ (reliquat Fournée Vernoise)	24 281,66€
CCIVS	0€	1 596,09€	1 596,09€
CCICP	0€	3 543.88€	3 543.88€
CCIDL	6 592,22€	6 592,22€	0 €

